

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 28 MAI 2022**

Les membres du Conseil municipal de CARGÈSE, régulièrement convoqués le vingt-trois mai deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mai, à onze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Dominique **POGGI****N°2022/48**

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	FRIMIGACCI Lucie
ZANETTACCI Alexia	SUSINI Ange
MIGEVANT Pierre-Jean	ALESSANDRI Jérôme
POGGI Dominique	
MEMBRES ABSENTS	
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	DRAGACCI-CODACCIONI Hélène
ALESSANDRI Stéphanie	NEGRONI-DESINI Vannina
PAOLI Jean-Paul	ZANNETTI Pierre
CINOTTI Sandrine	FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle

OBJET : Convention prêt du drapeau à tête de Maure au Musée de Bastia.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Musée de Bastia a effectué une demande de prêt du drapeau à tête de Maure appartenant à la commune et dont la restauration complète vient de s'achever. Ce prêt s'inscrirait dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Mare Furioso, Pirates et corsaires en Méditerranée, XVIe – XIXe siècles », et devant se dérouler du 2 juillet 2022 au 17 décembre 2022.

Le Musée de Bastia s'engagerait par ailleurs à prendre en charge les frais d'emballage, de transport (aller-retour) ainsi que les frais d'assurance « clou à clou » de l'œuvre.

Monsieur le Maire précise enfin que les conditions d'exposition et de conservation proposées respecteraient les normes en vigueur, applicables aux établissements portant l'appellation « Musée de France ».

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents permettant le prêt du drapeau à tête de Maure au Musée de Bastia, entre le 2 juillet 2022 et le 17 décembre 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 7.

Le Maire,
François GARIDACCI

